l'éducation. « Les générations suivantes, dont l'esprit s'est ainsi moulé sur une opinion reçue, sont beaucoup moins disposées à l'abandonner. » Elles s'y attachent comme à une *foi*, et si leur fidélité a l'inconvénient d'entretenir un grand nombre d'erreurs et de ralentir le progrès, elle offre, en revanche, l'avantage de préserver les esprits d'une anarchie intellectuelle, dont une certaine intensité et une certaine durée seraient peut-être incompatibles avec l'existence même des sociétés humaines.

Après avoir préparé son lecteur, Grove lui demande un esprit libre de préjugés, et, en tête des préjugés, figure l'espoir d'arriver aux causes premières des phénomènes, à l'essence des choses, et de pénétrer le *modus agendi* de la nature, l'explication de ses procédés intimes, dont nous ne voyons que les résultats. Cet espoir ambitieux, en stimulant les recherches, a pu conduire à d'importantes découvertes, mais il n'a point atteint le but qu'on se proposait, parce que ce but est inaccessible. « La croyance à ce que l'on nomme les causes secondes, ou les degrés successifs, a existé généralement, et est encore très-répandue. On admet que tout phénomène dépend nécessairement d'un autre, et celui-ci d'un autre encore, jusqu'à ce que l'on arrive enfin à la cause essentielle en relation immédiate avec la *cause première*..... Au lieu d'admettre que l'objet propre des sciences physiques soit la recherche des causes essentielles, je pense qu'il doit être et qu'il est la recherche des faits et de leurs rapports ; car, quoique le mot *cause* puisse être employé dans un sens secondaire et concret, comme signifiant les forces antécédentes, il me semble cependant tout à fait inapplicable, s'il est pris dans le sens absolu. Nous ne pouvons pas dire d'un agent physique, quel qu'il soit, qu'il est absolument la cause d'un autre..... L'abus, ou mieux la multiplicité du mot *cause*, a été la source d'une grande confusion dans les théories physiques... L'opinion le plus généralement reçue relativement à la notion de causalité est celle de Hume, qui la rapporte à une antécédence invariable, c'est-à-dire que nous appelons *cause* ce qui précède invariablement, et *effet* ce qui suit invariablement. On peut cependant citer plusieurs exemples de conséquences ou mieux de *suivances* invariables, où l'on ne trouve nullement la relation de la cause à l'effet : ainsi le jour précède invariablement la nuit, et pourtant le jour n'est nullement la cause de la nuit..... De quelque manière que nous l'envisagions, nous ne pouvons jamais arriver à la causalité absolue. Si nous considérons la causalité comme une conséquence invariable, nous ne pouvons trouver aucun cas dans lequel un antécédent donné soit le seul antécédent d'un conséquent donné... Nous trouverons bien que la causalité peut être affirmée dans tel cas particulier, mais elle ne pourra jamais être maintenue comme proposition absolue et générale ; c'est cependant ce que l'on fait constamment..... L'erreur commune consiste à faire de la causalité un absolu, et à admettre, dans tous les cas, une cause secondaire générale, un quelque chose qui n'est pas la cause première, mais qui, si on l'analysait avec soin, devrait posséder tous les attributs de la cause première, avoir une existence indépendante de la matière et supérieure à elle. » La démonstration de ces importantes propositions résulte du livre tout entier, puisqu'on y voit qu'aucun phénomène n'est cause ou effet nécessaire d'un autre, mais qu'il peut, suivant le cas, reproduire une série de phénomènes par chacun desquels il est produit à son tour.

Mais si l'on peut proscrire le mot *cause*, l'idée qu'il exprime n'en a pas moins la vie dure, et le physicien philosophe s'est bien aperçu qu'elle allait reparaître, très-peu modifiée, sous le nom de *force*. « Le mot *force*, dit-il, quoique employé dans différents sens par les différents auteurs, peut être défini dans sa signification limitée comme étant ce qui produit le mouvement ou ce qui résiste au mouvement. » Et plus loin : « J'emploierai donc le mot *force*, comme exprimant le principe actif, inséparable de la matière, qui est supposé amener les divers changements qu'elle subit. » Il faut assister aux efforts tentés par l'analyse la plus délicate pour circonscrire le sens de ce mot rebelle, et surtout pour l'épurer de tout alliage avec le sens du mot *cause*. Au reste, si l'auteur n'a pas complétement réussi, il en accuse avec raison, en plusieurs endroits de son livre, l'insuffisance de la nomenclature usuelle : des faits nouveaux et des relations nouvelles exigent de nouveaux noms.

Ces préliminaires établis, Grove entre dans le domaine de la science pure, des expériences, de l'observation, et il en tire des conclusions conformes aux principes que nous venons de résumés. Il passe en revue toutes les forces, c'est-à-dire toutes les affections de la matière qui ont reçu des noms distincts dans la nomenclature adoptée : *chaleur*, *électricité*, etc., et même les forces du monde organique, telles que la *force musculaire*, la *chaleur végétale* ou *animale*, etc. ; et il fait voir, au moyen d'un grand nombre d'expériences sommairement exposées et judicieusement discutées, comment chacune de ces forces peut engendrer toutes les autres et résulter de toutes les autres.

Le livre de Grove peut être considéré comme le résumé des dernières opinions de la philosophie moderne sur les phénomènes connus de la nature. Nous allons en signaler simplement les passages les plus originaux et les plus dignes d'attention.

— *Mouvement*. Aucune force ne peut être anéantie ; la force peut seulement être sous-divisée ou altérée dans sa direction et dans ses caractères. Un mouvement étant donné, il ne cesse donc qu'en apparence ; car, en réalité, il se communique aux corps environnants, solides ou gazeux ; il se fractionne pour embrasser des surfaces sphériques qui vont en grandissant, à mesure qu'il s'éloigne de son origine. Mais il n'est jamais détruit, et si, à un moment donné, il cesse d'être évaluable, la faute en revient à l'inefficacité de nos moyens de constatation.

Qu'advient-il de la force, lorsque le mouvement est arrêté ou empêché par le mouvement en sens contraire d'un autre corps ? Elle se transforme en une nouvelle force, ou nouveau genre de force, dont la manifestation s'appelle *chaleur ;* et l'expérience nous apprend que la quantité de chaleur produite est rigoureusement proportionnelle à la quantité de mouvement détruit. Ici, on explique pourquoi le choc des corps rigides donne plus de chaleur que le choc des corps mous ; pourquoi la compression du gaz produit de la chaleur, et leur dilatation du froid, etc.

— *Chaleur*. Théorie de l'échauffement : la communication de la chaleur est identique à celle du mouvement. Réfutation très-intéressante de la théorie de la *chaleur latente*, qui repose sur une hypothèse qualifiée *dangereuse*, et solution ingénieuse des problèmes que cette théorie prétendait expliquer. Explication de ce fait, que la chaleur spécifique des corps augmente avec leur température. Presque identité de la chaleur et de la lumière. Théorie des décompositions chimiques dues à la chaleur, et évaluation du travail mécanique que la chaleur engendre.

— *Electricité*. Grove critique et rejette les hypothèses connues sur la nature de l'électricité, et il incline à considérer les effets que cette force produit comme résultant d'une polarisation moléculaire de la matière. Il recherche minutieusement toutes les circonstances qui accompagnent et suivent la décharge électrique, et il voit dans cette décharge une *affection de la matière*. Il explique comment la structure moléculaire d'un corps peut déterminer son pouvoir conducteur.

— *Lumière*. La lumière est peut-être de tous les genres de forces connus celui dont les rapports mutuels ou réciproques avec les autres ont été le moins nettement tracés. Mais les découvertes récentes de l'action que les divers rayons lumineux exercent sur les composés chimiques tendent à montrer la lumière comme une force initiale, capable de produire médiatement ou immédiatement les autres modes de force. Elle produit immédiatement l'action chimique, et, par celle-ci, toutes les autres. De nombreux faits prouvent que la lumière ne peut être, comme l'ont supposé Young et Fresnel, le résultat des ondulations d'une substance particulière, l'*éther ;* ces faits sont, pour Grove, le sujet d'une discussion pleine d'intérêt, dans laquelle l'éther est accusé d'être « un milieu trop commode, et qui se prête trop complaisamment aux hypothèses. » Repoussant ainsi l'hypothèse de l'éther, Grove lui préfère celle de l'universalité de la matière, quoique celle-ci puisse être tellement raréfiée que nous n'ayons aucun moyen d'en reconnaître la présence.

— *Magnétisme*, *affinité chimique*, *pesanteur*, etc. Le physicien anglais entasse des exemples qui montrent de quelle manière chacune de ces forces engendre les autres et est engendrée par elles, et, chemin faisant, il s'efforce de donner l'idée la plus claire de leurs modes d'action. Il critique la *doctrine atomique* ou *doctrine des équivalents*. La doctrine des radicaux composés, dans la chimie organique, lui paraît aussi trop généralement admise.

— *Conclusions*. Que l'on puisse découvrir de nouvelles forces, différant autant de celles qui sont connues que celles-ci diffèrent entre elles, c'est chose probable. Et, lorsqu'elles auront été découvertes, lorsque leurs modes d'action auront été complétement définis, on peut prédire sans témérité qu'elles présenteront entre elles, et avec les forces connues, des relations intimes analogues à celles que nous avons constatées.

Ces forces, qui porteront toujours des noms différents, parce que d'abord elles apparaîtront isolées, seront-elles toujours absolument distinctes, et, en dernière analyse, irréductibles ? En d'autres termes, l'esprit ne sera-t-il pas un jour conduit à abandonner l'idée de forces diverses, et à regarder tous leurs modes d'action comme de simples manifestations d'une seule et même force ? Déjà, il arrive fréquemment que là où une force est excitée, toutes les autres sont mises en action. Ainsi, lorsque le sulfure d'antimoine est électrisé, il devient en même temps *magnétique*, *chaud*, *lumineux ;* il se dilate, ce qui implique *mouvement ;* et enfin il se décompose, c'est-à-dire qu'il devient le siége d'une *action chimique*. Si les moyens par lesquels nous pouvons constater l'état moléculaire des corps étaient plus délicats, il est très-probable que l'intervention simultanée de toutes les forces nous apparaîtrait chaque fois que l'une d'elles serait seule appliquée. Il devient alors difficile d'assigner celle-ci plutôt que celle-là comme cause efficiente de toutes les autres. Mais, si l'on songe que chaque force a pour effet constant, dès qu'elle est dirigée sur un corps, de modifier l'état moléculaire de ce corps, et, par conséquent, de soumettre toutes ses molécules à un certain mouvement, n'est-on pas naturellement amené à conclure que *toutes les forces ne sont que des modes de mouvement*, des vibrations caractérisées par des intensités, des amplitudes et des directions diverses ?

Un grand problème, qui reste à résoudre, et dont la solution jetterait une lumière bien désirable sur la dépendance mutuelle des forces, est la détermination de leurs équivalents de puissance, ou leurs expressions numériques relativement à une unité donnée. L'auteur signale les progrès réalisés vers cette solution, dont il fait d'ailleurs ressortir l'importance et l'énorme difficulté.

En terminant, le physicien philosophe, provoquant une comparaison de sa théorie, la théorie de la *corrélation des forces physiques*, avec les autres, notamment avec celles qui reposent sur l'hypothèse des entités (*agent chaleur*, *agent lumière*, etc.), se croit en droit de présumer que le résultat de l'épreuve ne lui sera point défavorable. Il combat, en outre, les scrupules de ces esprits qui rejettent toute théorie, et qui préfèrent s'en tenir à de pures collections d'observations, et il résume ainsi ses idées à ce sujet : « C'est une grande aide que d'être intimement convaincu qu'aucun phénomène physique ne peut rester isolé : chacun de ces phénomènes se rattache inévitablement à des changements antérieurs, de même qu'il doit produire inévitablement des changements subséquents, chacun sur chaque autre, et tous sur le temps et l'espace. Et, soit en remontant aux changements antérieurs, soit en descendant aux changements subséquents, on découvrira plusieurs phénomènes nouveaux, en même temps que plusieurs des phénomènes existants, que l'on croyait jusque-là sans liaison les uns avec les autres, apparaîtront liés entre eux et expliqués. Dans tous les phénomènes, plus nous étudions de plus près la nature, plus nous sommes convaincus, humainement parlant, que ni la matière ni la force ne peuvent être créées ou anéanties, et que la cause absolue ou essentielle ne saurait être atteinte... »

Les notes que, dans l'édition française, M. Séguin aîné a ajoutées au livre de Grove traitent du mouvement moléculaire considéré comme soumis à la loi de la gravitation universelle.

CORRÉLATIVEMENT adv. (kor-ré-la-ti-ve-man — rad. *corrélatif*). D'une manière corrélative : *Deux termes* CORRÉLATIVEMENT *unis*.

CORRENTES, rivière de l'Amérique du Sud, dans le Brésil, prend sa source au versant oriental de la sierra San-Domingo, sur la frontière de la province de Goyaz, coule de l'O. à l'E., reçoit plusieurs affluents et se jette dans le San-Francisco après un cours de 160 kilom.

CORRENTI (César), homme politique et publiciste italien, né en Lombardie vers 1805. Il se fit connaître par ses opinions républicaines et par ses écrits. Avant 1848, il était considéré comme le chef du parti démocratique en Lombardie, et comme le trait d'union entre la bourgeoisie et la noblesse libérale de ce pays. Après la révolution milanaise de mars 1848, Correnti fut secrétaire du gouvernement provisoire de Lombardie, et appuya fortement l'annexion de ce pays au Piémont. A la rentrée de Radetzki à Milan, Correnti émigra en Piémont, où il fut en butte aux attaques les plus violentes du parti extrême. Il se fit connaître, à cette époque, en France, par un émouvant récit de l'héroïque insurrection de Brescia, et des atrocités commises par Haynau, sous le titre de : les *Dix journées de Brescia*. Après avoir publié diverses brochures et collaboré à un grand nombre de journaux, il rentra dans la vie publique en 1859, se trouva à Milan le lendemain de Magenta, et fut un moment chef du gouvernement de la Lombardie. L'année suivante, il entra au conseil d'Etat, et, en 1861, fut élu député au premier parlement de l'Italie unie. Il s'est entièrement rallié au gouvernement constitutionnel du roi d'Italie, et siége à la droite, c'est-à-dire parmi les libéraux modérés (car la droite cléricale et rétrograde n'existe pas dans les chambres italiennes). M. Correnti est un écrivain élégant et un publiciste de premier ordre. Il passe pour l'homme d'Italie le plus versé dans les sciences statistiques.

Chargé, en 1866, d'organiser administrativement les provinces vénitiennes aussitôt après leur réunion au royaume d'Italie, il est entré, en mars 1867, dans le cabinet Ricasoli comme ministre de l'instruction publique.

CORRÉOÏDE adj. (ko-ré-o-i-de — de *corree*, et du gr. *eidos*, aspect). Bot. Qui ressemble aux corrées.

— s. m. Section du genre phébalion, comprenant les espèces qui, extérieurement, ressemblent beaucoup aux corrées.

CORREPTION s. f. (kor-rèp-sion — lat. *correptio ;* de *corripere*, entraîner). Métriq. anc. Changement d'une voyelle longue en une voyelle brève ; action de compter comme brève une voyelle naturellement longue.

CORRÉRIEN, IENNE s. (ko-ré-riain). Hist. relig. Membre d'une sectes d'enthousiastes qui parut en France au XIIe siècle.

CORRESE, village du royaume d'Italie, province et à 28 kilom. S.-O. de Rieti, près de la petite rivière du même nom ; 1,057 hab. Ce village est bâti sur l'emplacement de l'ancienne Cures, patrie de Numa Pompilius.

CORRESPONDANCE s. f. (ko-rè-spon-dan-se — rad. *correspondre*). Relations, conformité, convenance mutuelle des objets qui se correspondent : *Le corps est, à le regarder comme organique, un par la proportion et la* CORRESPONDANCE *de ses parties*. (Boss.) *Une grande* CORRESPONDANCE *existe entre tous les êtres moraux et physiques*. (B. Const.) *La* CORRESPONDANCE *intime des idées et de leurs expressions est la seule chose qui puisse faire une impression vive*. (De Barante.) *Il y a entre le développement de la législation et celui de la société une intime* CORRESPONDANCE. (Guizot.) *La* CORRESPONDANCE *du péché et du malheur est nécessaire et éternelle*. (Vinet.) ‖ Action de correspondre aux sentiments de quelqu'un, d'y conformer les siens : *Ce n'est qu'une harmonie et une* CORRESPONDANCE *parfaite entre un père et un précepteur qui peut assurer le succès d'une bonne éducation*. (J.-J. Rouss.) *La sympathie est une* CORRESPONDANCE, *l'amour est un véritable oubli de soi-même*. (De Gérando.)

— Par ext. Relations, communications établies entre des personnes éloignées l'une de l'autre : *Etre en* CORRESPONDANCE, *entrer en* CORRESPONDANCE *avec l'Amérique. La* CORRESPONDANCE *par le télégraphe est rapide, mais coûteuse. La* CORRESPONDANCE *des amis double leur existence*. (J.-J. Rouss.) *Celui qui fait un bon livre se met en* CORRESPONDANCE *avec tous les hommes instruits de tous les pays, de tous les siècles*. (De Barante.) ‖ Echange de lettres : *Avoir avec quelqu'un une active* CORRESPONDANCE. *La* CORRESPONDANCE *avec Mme de Créqui commença, comme toutes les amitiés de J.-J. Rousseau, par être vive et presque passionnée ; bientôt elle s'amortit*. (St-Marc-Gir.)

J'ai toujours estimé que, dans toute occurrence,
Un entretien vaut mieux qu'une *correspondance*.
SALLENTIN.

‖ Lettres envoyées ou reçues : *La* CORRESPONDANCE *de Voltaire, de Mme de Sévigné. Brûler toute sa* CORRESPONDANCE. *Dépouiller sa* CORRESPONDANCE. ‖ Art d'écrire des lettres : *Un manuel de* CORRESPONDANCE. *La famille n'a, comme l'amitié ou l'amour, qu'un seul genre de littérature : la* CORRESPONDANCE. (Lamart.) ‖ Rapports adressés d'un pays éloigné à un journal : *Ce journal a d'excellentes* CORRESPONDANCES. *Dans ce journal, la* CORRESPONDANCE *est peu intéressante*.

— Particulièrem. Voiture publique, prenant des dépêches ou des voyageurs sur le parcours d'une ligne principale, pour les transporter dans les localités situées en dehors de cette ligne : *Prendre la* CORRESPONDANCE. *On va à ce village par une voiture de* CORRESPONDANCE. *Les* CORRESPONDANCES *des chemins de fer desservent les localités qui ne sont pas sur la ligne*. ‖ Omnibus qui reçoit des voyageurs descendus d'un autre omnibus, lorsque leur destination n'est pas sur le parcours de celui-ci : *Prendre la* CORRESPONDANCE, *un billet de* CORRESPONDANCE. ‖ Billet qui donne droit à monter dans une voiture de correspondance : *Demander une* CORRESPONDANCE. *Exhiber sa* CORRESPONDANCE.

— Comm. Relations d'affaires entre négociants de villes, de pays différents : *Cette maison a des* CORRESPONDANCES *avec toutes les villes de l'Amérique. Nous avons rompu toute* CORRESPONDANCE *avec les maisons de Hambourg*. ‖ Partie du travail d'une maison de banque ou de commerce, consistant dans le dépouillement des lettres reçues et dans la rédaction des lettres à écrire : *Faire la* CORRESPONDANCE. *Il est chargé de la* CORRESPONDANCE *anglaise dans la maison Rothschild*.

— **Syn. Correspondance, analogie, convenance, rapport.** V. ANALOGIE.

— **Encycl.** Législ. *Correspondance commerciale*. Les transactions du commerce ne sont point assujetties aux règles du droit civil qui exigent un acte écrit pour la preuve des conventions dès qu'il s'agit d'intérêts ou de valeurs excédant la chétive somme de 150 fr. La célérité des opérations du négoce et la bonne foi qui en est l'âme repoussent également ce luxe d'écritures authentiques ou d'actes privés en originaux multiples. Quelle que soit l'importance des agissements commerciaux, la preuve, dans la plupart des cas, en est suffisamment réalisée au moyen de simples factures, au moyen de la représentation des livres et de la *correspondance*, et la preuve testimoniale elle-même peut en être, en général, indéfiniment admissible. La *correspondance* commerciale a une importance particulière. Un très-grand nombre d'opérations se traitent par cette voie, et ne se prouvent pas autrement en justice que par la représentation des lettres mutuellement échangées entre les parties intéressées. Un usage immémorial a établi cette règle, légalement sanctionnée d'ailleurs par l'article 109 du code de commerce. La loi a dû prendre des dispositions dans le but d'assurer la conservation et l'intégrité de cette *correspondance* commerciale, si nécessaire comme documents ou comme preuves dans les débats judiciaires entre négociants. Il a été pourvu à cet objet par

l'art. 8 du code de commerce. Cet article, qui oblige les commerçants à la tenue du livre journal et du livre des inventaires, leur prescrit, en outre, d'une part, de mettre et de conserver en liasse les lettres missives qu'ils reçoivent, et, d'autre part, de copier ou de transcrire textuellement, sur un registre spécial, les lettres qu'ils adressent eux-mêmes à leurs divers correspondants. Le livre de copie de lettres est soumis par l'art. 11 du code de commerce aux mêmes formalités que le journal et le livre des inventaires. Il doit être coté et parafé sur chaque feuillet par un juge du tribunal de commerce, ou par le maire ou l'adjoint de la commune. La cote, autrement dit le numérotage des feuillets, rend impraticable toute soustraction de feuillets ; en cas de soustraction, en effet, le numéro final, indiquant le nombre total des feuillets, dénoncerait par là même l'acte coupable qui aurait été commis. D'un autre côté, le parafe du magistrat sur chaque feuille prévient et empêche les substitutions ou intercalations frauduleuses. Néanmoins il existe une formalité, requise pour le journal et le livre des inventaires par l'art. 10, et qui n'est point exigée pour le registre des copies de lettres. C'est le visa du juge ou du maire clôturant chaque livre de commerce. Cette garantie a paru à bon droit surabondante relativement au registre des copies de lettres. Les inexactitudes que ces copies pourraient présenter peuvent toujours, en effet, être rectifiées au moyen de la reproduction de l'original, qui doit généralement se trouver en la possession de la partie adverse.

— Administr. *Correspondance administrative*. On désigne, sous cette expression, les lettres, dépêches, instructions, circulaires qui émanent des différents services administratifs. Il y a échange de *correspondance* entre l'autorité supérieure et les fonctionnaires et agents administratifs à tous les degrés de la hiérarchie, ou entre deux administrations différentes, ou enfin entre l'administration et des particuliers. On donne plus particulièrement le nom de dépêches aux lettres qui ont pour but de communiquer rapidement un ordre ou d'annoncer une nouvelle. Les instructions et circulaires ne peuvent émaner que de l'autorité supérieure centrale ou départementale. Dans les administrations centrales, les ministres étant chargés, par délégation du chef de l'Etat, d'exercer le pouvoir exécutif dans la sphère des attributions qui lui sont départies, c'est à lui que toutes les lettres doivent être adressées, de même qu'il signe toutes celles qui partent de l'administration. Il arrive parfois que des chefs de service signent leur *correspondance*, mais c'est toujours au nom du ministre et par délégation spéciale. Il existe dans chaque ministère un bureau chargé de l'arrivée et du départ de la *correspondance ;* ce bureau dépend du secrétaire général, qui, entre autres attributions, a celle de répartir les dépenses entre les différents services du ministère. L'ouverture des lettres a lieu préalablement au cabinet du ministre. Partout on a adopté pour les dépêches administratives certaines formes extérieures. En tête du premier recto de la feuille est indiqué le ministère ainsi que le service spécial d'où émane la dépêche ; en marge se trouve une courte analyse du contenu. Au bas du premier recto se trouve l'indication du titre ou de la fonction du destinataire. Les règles du style administratif ont été tracées d'une manière générale par les instructions de l'Assemblée constituante, au moment où elle créait l'organisation administrative de la France nouvelle. Ces conseils, donnés dans des circonstances politiques très-différentes de celles qui existent aujourd'hui, n'en ont pas moins conservé toute leur valeur d'application : les lettres et pétitions adressées par les municipalités (maires), soit aux administrations de district (sous-préfets), soit à celles des départements (préfets), et celles des administrations ou directions de district (sous-préfectures) aux administrations ou directions de département, doivent être rédigées avec la réserve et le respect dû à la supériorité politique que chacun de ces corps doit reconnaître à celui qui le prime dans l'ordre et la distribution des pouvoirs. La *correspondance* des administrations supérieures doit, en conservant le caractère de l'autorité qui leur est graduellement départie, en tempérer l'expression par l'observation de tous les égards qui font aimer le pouvoir établi pour faire le bien commun et diriger sans cesse vers cet objet. Le seul cas où le style impératif pourrait être employé par les administrations supérieures serait celui où l'insubordination des administrations qui leur sont soumises forcerait de rappeler à ces dernières la dépendance où elles sont placées par la constitution. Il est aussi à désirer que les administrations de département, au lieu de faire passer aux administrations de district des ordres trop concis, et en quelque sorte absolus, les intéressent au contraire à l'exécution de toutes les dispositions qui leur seront confiées, en leur en développant l'esprit et les motifs, et en facilitant leur travail par des instructions claires et méthodiques. Ce sont là des règles bonnes en tout temps et en toutes circonstances. On peut y ajouter, mais il n'y a rien à y modifier.

— Littér. Aujourd'hui que nous avons la presse, au moyen de laquelle chacun peut exprimer ses idées au jour le jour, à mesure qu'elles éclosent ; aujourd'hui que nous avons les livres faciles, où tout auteur peut déverser le *trop-plein* de son esprit, — nous aurions dit plus volontiers le *creux* et le *vide*, mais notre métaphore eût beaucoup perdu de sa justesse, et, comme le recommande sagement Brid'oison, *la fo-orme !* surtout dans un article littéraire ; — aujourd'hui, disons-nous, qu'on peut appliquer à la plupart de nos écrivains ce que Boileau a dit d'un poëte de son temps :

Bienheureux Scudéri, dont la fertile plume
Peut tous les mois, sans peine, enfanter un volume,

l'échange d'idées littéraires, philosophiques ou scientifiques ne se pratique plus guère au moyen d'une *correspondance* régulière. Après avoir jeté tout son éclat au XVIe, au XVIIe et au XVIIIe siècle, la *correspondance* se meurt au XIXe ; on peut même dire que la *correspondance* est morte ; et c'est une perte irréparable pour les lettres et les sciences. Dans quelques pages, qui s'adressent spécialement à une personne amie, le cœur, l'âme et l'esprit s'ouvrent tout à la fois ; suivant la charmante expression de Mme de Sévigné, on lâche à sa plume la bride sur le cou, et elle court, elle vole à travers les aperçus les plus fins, les fantaisies les plus spirituelles. Alors l'esprit français petille à chaque phrase, l'humour britannique se dilate, la philosophie germanique même se donne des allures dégagées et presque aimables. C'est que, dans une lettre, l'homme de talent se sent, se meut à son aise ; il dit ce qu'il veut et comme il le veut, sans souci de la logique et de la critique ; il fait l'école buissonnière à travers son propre domaine, il y braconne au besoin, et nous apparaît chargé de pièces exquises ; il est rare qu'il revienne bredouille. Ses pensées, écloses de ci et de là, suivant les accidents de la course, nous causent une agréable surprise par leur imprévu, et nous charment par leur originalité. Chacun gagne quelque chose à cette forme particulière de l'expression de la pensée : le lecteur y trouve plus de variété, et l'auteur, affranchi des convenances gênantes qu'impose le livre, libre de deviser sans fard, sans apprêt, sent ses mouvements plus faciles, de même qu'après avoir revêtu un costume d'étiquette pour une cérémonie ou l'exercice d'une fonction on se plaît, comme on le dit vulgairement, à se mettre à son aise. Eh bien ! dans une *correspondance*, l'esprit se met à l'aise ; il secoue et brise toutes les entraves que la rhétorique voudrait imposer à son essor. Vu ainsi, en déshabillé,

. . . . Dans le simple appareil
D'une beauté qu'on vient d'arracher au sommeil,

il exerce une séduction plus irrésistible, surtout s'il est vif, brillant et naturel. Voilà pourquoi certaines *correspondances* sont si intéressantes, si attachantes ; on les lit avec le même plaisir qu'un roman aux épisodes familiers, mais pleins de mouvement, de vie, de variété. C'est là que l'écrivain, dégagé de toute contrainte, se révèle sous son véritable jour, avec ses goûts, ses inclinations, ses habitudes, ses qualités et ses défauts, ses haines et ses amitiés, ses colères et ses effusions de tendresse ; en un mot, c'est là qu'il se livre à nous pieds et poings liés, qu'il déchire tous les voiles plus ou moins épais sous lesquels il se dissimule dans ses tirades de convention. Ce n'est que dans la *correspondance* que l'on apprend véritablement à connaître un auteur. Que saurait-on de Voltaire comme homme, s'il n'avait pris soin de nous révéler, dans ses lettres, son caractère si vif, si impressionnable, si irascible ? C'est dans sa *correspondance* que son esprit éclate à chaque ligne, comme le bouquet d'un feu d'artifice ; c'est là, et dans quelques ouvrages familiers, tels que *Candide* ou *Zadig*, qu'il est véritablement lui, qu'il nous apparaît sans masque, et qu'il met à nu cette incomparable individualité, si fine, si mobile, si railleuse, si empreinte de tous les cachets qui en ont fait le type de l'esprit français. Et encore, en ce qui concerne Voltaire, la *correspondance* n'a été, pour son génie, qu'une sorte de déversoir, où faisait irruption le trop-plein de ses idées. Sans sa *correspondance*, il n'en resterait pas moins un écrivain de premier ordre. Mais combien de réputations ne seraient jamais écloses, si une *correspondance* spirituelle et originale, dont l'auteur lui-même ignorait souvent le mérite, et qu'il n'adressait qu'à un confident, à un ami, ne leur avait ouvert les portes du temple de mémoire, comme disent les poëtes, en tombant, par un hasard quelconque, dans le domaine de la publicité ? Sans doute, Mme de Sévigné passait déjà, au XVIIe siècle, pour une femme de beaucoup d'esprit ; mais qu'en saurait-on aujourd'hui, sans ses lettres ? Que saurait-on même de Mme de Maintenon, à part quelques anecdotes plus ou moins authentiques ? Car le rôle qu'elle a joué dans les événements de cette époque, rôle discret, qui la tenait constamment dans les coulisses, ne nous apporte que des demi-révélations sur son caractère.

Que saurait-on de ces charmants et gracieux esprits qui s'appelaient Mlle de Launay et Mlle Aïssé ? Que saurait-on enfin de cette belle Mme Charrière, qui, dans ses lettres à sa mère, semble avoir recueilli la succession de Mme de Sévigné ? Et combien d'autres noms ne pourrions-nous pas citer encore, qui prouveraient que la *correspondance* est peut-être, de tous les genres littéraires, celui qui se prête à une plus grande variété de beautés, car tous les genres peuvent s'y épanouir à l'aise, sans recherche, sans affectation, depuis le sublime jusqu'au plaisant, jusqu'au futile même, pourvu que l'auteur sache mesurer le sujet au cadre ! Il peut, pour ainsi dire, s'élever ou s'abaisser à son gré. Nous ne parlons pas, bien entendu, de ces prétendues *correspondances*, destinées à l'impression dans la pensée même de l'auteur ; là, tout est mesuré, équilibré, calculé comme dans un livre, et le titre n'est qu'un trompe-l'œil, qui ne fait illusion à personne. Le premier défaut d'un recueil de ce genre est de manquer de laisser-aller, de naturel, c'est-à-dire de ce qui constitue précisément la première qualité d'une véritable *correspondance*. Les deux genres n'ont donc rien de commun. Quant aux *correspondances* entre savants, ce sont de pures discussions scientifiques, qui ne méritent pas plus le nom de *lettres*, dans le sens littéraire du mot, que les *correspondances* échangées entre négociants : ce sont des échanges de raisonnements ou de chiffres. On s'y amuse à peu près comme à un jeu d'échecs.

Nous ne passerons pas ici en revue les *correspondances* célèbres, telles que celles de Libanius, de Cicéron, de Pline, de Buffon, de Mme du Deffand, de Burke, d'Horace Walpole, de Napoléon Ier, de Paul-Louis Courier, de Grimm, de La Harpe, de Frédéric II, de Jacquemont, de Lamennais, etc., etc. ; on en trouvera l'analyse, soit dans les articles ci-après, soit au mot LETTRES, suivant que ces recueils portent plus spécialement, dans la langue littéraire, le nom de *correspondance* ou celui de *lettres*.

Correspondance de Libanius, rhéteur, né en 314, mort en 398. Libanius est de beaucoup le premier des rhéteurs du IVe siècle. Il eut le bon esprit de prendre pour modèles les meilleurs orateurs de l'âge classique, et l'on reconnaît souvent dans son style le disciple et l'imitateur heureux de Démosthène. Ses descriptions sont pleines de vigueur et d'élégance, de coloris et de charme. Néanmoins, il ne peut éviter les défauts de son temps, et il manque presque toujours du naturel et de la grâce qui font le charme des grands écrivains de la Grèce. Sa diction est un curieux mélange de l'ancien attique pur et du grec du IVe siècle. Son grand défaut est une recherche de pensées qui produit l'obscurité. Il est évident que, à l'exemple des autres rhéteurs, il s'occupe moins du fond que de la forme, et ce n'est pas tout à fait à tort que le biographe Eunape reproche à ses discours d'être faibles et sans vie, des squelettes richement ornés. Malgré ces défauts, les discours, et surtout les lettres de Libanius, offrent un grand intérêt historique et littéraire. Nous laisserons de côté ses autres écrits, ses *Modèles d'exercice de rhétorique*, ses *Déclamations*, ses *Discours* et ses *Commentaires sur Démosthène*, pour ne nous occuper que de ses lettres. Elles forment une collection de 2,002 épîtres, dont 1,605 en grec et 397 traduites en latin. Beaucoup présentent un grand intérêt, parce qu'elles sont adressées aux hommes les plus éminents de cette époque, à ses deux élèves, saint Basile et Jean Chrysostome, à l'empereur Julien, à saint Anastase, à saint Grégoire de Nysse et autres personnages distingués.

Dans cette collection, on trouve beaucoup de lettres fort courtes, qui ne sont que des billets de recommandation ou de politesse, quelquefois même de simples formules. Ces lettres sont, comme ses autres ouvrages, entachées de déclamation. « Libanius, a dit Gibbon, est un orateur qui cultivait la science des mots, et qui, au lieu d'étudier ses contemporains, avait les yeux toujours fixés sur la guerre de Troie ou la république d'Athènes. »

C'est dans sa *Correspondance* qu'on peut étudier avec le plus de fruit l'état de la littérature et de la société grecque au IVe siècle. « Libanius, d'après M. Pierron, n'est pas moins sophiste, ni moins affecté, dans un billet de quatre lignes, que dans un discours destiné à être déclamé en public. Mais, quand ce billet s'adresse à saint Basile, et que saint Basile ne dédaigne pas de répondre aux compliments du rhéteur païen par des éloges presque fabuleux, le lecteur moderne ne peut s'empêcher d'éprouver je ne sais quel charme piquant et singulier, en parcourant ces monuments de la courtoisie antique. »

Cette courtoisie, selon nous, descend presque à l'adulation, et, en lisant la correspondance de ces deux beaux esprits, on se rappelle involontairement les agaceries mensongères de Voltaire envers les princes des peuples ou de la littérature de son époque. Deux billets, l'un d'envoi, accompagnant un livre, l'autre de remercîment, pour quelques éloges exagérés, pourront nous édifier sur cet échange de procédés, qui semble emprunté à la *Correspondance* de Trissotin et Vadius, avant leurs aménités réciproques.

LIBANIUS À SAINT BASILE.

« Je sue de tout mon corps en vous envoyant le discours que vous m'avez demandé. Et comment n'éprouverais-je pas une extrême inquiétude en soumettant mon ouvrage à la critique d'un homme qui, par ses talents rares pour l'éloquence, est capable d'effacer l'abondance de Platon et la force de Démosthène. Pour moi, je ne me regarde auprès de vous que comme un moucheron comparé à un éléphant. Je sue donc et je frémis ; quand je pense au jour où vous examinerez ma production, peu s'en faut que mon esprit ne s'égare. »

DU MÊME AU MÊME.

« Je crois maintenant mériter toutes les louanges qu'on me donne, et, puisque Basile me loue, il me semble que je suis au-dessus de tout le monde. Fier de votre suffrage, je puis marcher la tête haute et montrer l'orgueil d'un présomptueux, qui méprise le reste du genre humain. Je désire fort de voir votre discours contre l'ivrognerie. Je ne prétends pas en faire d'avance un grand éloge ; je dis seulement : quand je le verrai, il m'apprendra l'art d'écrire. »

Si l'on jugeait Libanius d'après ces billets, ce ne serait guère qu'un bel esprit dans le genre de Voiture ; mais, heureusement pour sa réputation, on trouve dans son recueil des lettres qui, sans rien perdre des qualités de l'esprit qui le distinguaient, décèlent l'honnête homme et l'homme de cœur. Nous en citerons une, toute à son honneur, et qui prouve que, sous l'enveloppe du sophiste, se cachait une nature généreuse et un apôtre de la tolérance. Libanius était un païen fervent, mais non point fanatique. Malgré son admiration et son affection pour Julien, il blâme le restaurateur des vieilles croyances d'avoir poussé son zèle trop loin, et d'avoir exercé de fâcheuses rigueurs contre les chrétiens. Un de ses amis, Orion, au temps de la prospérité de la nouvelle religion, a protégé les païens ; de protecteur il est devenu victime, on veut le sacrifier ; le cœur de Libanius s'indigne, et il écrit au gouverneur : « Au temps de sa prospérité, Orion était mon ami, et je conserve pour lui mes sentiments d'autrefois, car je rougirais de paraître fuir un ami dans l'infortune. Il pense autrement que nous sur la divinité, mais il a été induit en erreur ; il se nuit à lui-même, et ce n'est pas à ses amis qu'il appartient de l'attaquer. S'il doit être puni, qu'au moins il puisse apparaître publiquement sans blessures, et qu'on ne lui fournisse pas de motif pour se prévaloir contre nous. Jadis il nous a protégés, et nous le persécuterions ! Prouvons que la philosophie n'est pas moins généreuse et pas moins tolérante que le christianisme. Ne déshonorons pas notre cause par des rigueurs aussi honteuses pour nous qu'inutiles pour elle. Le droit doit reposer sur la raison, et non sur la force, s'imposer à l'esprit, et non torturer le corps. Le bourreau est le pire des arguments, la violence le plus triste aveu de la faiblesse. Mieux vaut cent fois être victime que persécuteur. »

Ne croirait-on pas, cette fois, entendre la voix généreuse de Voltaire, s'élevant en faveur des victimes de l'intolérance chrétienne ? Et dire que c'est un païen qui nous donne de semblables leçons !

« Nous n'avons pas besoin de remarquer, dit M. Pierron, qu'il n'y a rien de commun entre Libanius et l'éloquence, et que l'orateur de Constantinople, comme l'appellent quelques-uns, n'est qu'un habile artisan de phrases, et un écrivain beaucoup plus soucieux des tours du beau langage que du naturel des sentiments et de la vérité des pensées. » Cette appréciation est juste en partie ; mais on ne peut s'empêcher de s'élever contre elle, et de blâmer le critique qui a négligé de mentionner les exceptions contraires à sa thèse. On pourrait presque l'accuser de n'avoir étudié que superficiellement son auteur, lorsqu'on voit qu'il n'a tenu aucun compte de morceaux comme celui des regrets de Libanius sur Julien, dans lequel, en dépit d'un mauvais goût évident, on est forcé de reconnaître une certaine éloquence et plusieurs traits que l'illustre Bossuet n'a pas dédaigné de lui emprunter, pour sa péroraison de l'*Oraison funèbre du prince de Condé :* « Alors pleurèrent les Muses. Nous aussi pleurons à tour de rôle : les philosophes, celui qui avec nous interprétait Platon ; les rhéteurs, l'homme qui savait parler et pénétrer la pensée de celui qu'il avait entendu ; vous qui dans vos débats avez besoin d'une sentence équitable, regrettez en lui un juge meilleur que Rhadamante. O infortunés laboureurs, qui allez devenir la proie des collecteurs d'impôts ! ô légions, qui avez perdu en votre chef celui qui vivait de la nourriture du soldat ! quelle perte a frappé la terre ! O cheveux blancs de ma triste vieillesse ! double deuil qui vient fondre sur moi ! d'un côté, je pleure, comme tout le monde, mon empereur ; de l'autre, mon compagnon, mon ami. Je composais un discours, qui devait, comme un charme magique, préserver l'Etat de funestes retours. Tu mourus : le charme est resté interrompu par le silence ; je me suis trouvé impuissant et inerte à produire de nouveau, et ce n'est pas sans peine que la pensée a pu rentrer dans mon esprit ; et cependant mieux vaudrait rester dans un idiotisme absolu, porter çà et là sa folie, plutôt que sa tristesse profonde, puisque jusqu'ici aucun dieu n'a encore changé l'homme qui souffre en pierre, en arbre ou en oiseau. » L'abattement du vieux rhéteur, ce désir d'anéantissement intellectuel, indice de la prostration qui suit les grandes douleurs, s'exprime ici d'une manière vraiment touchante. Qui ne serait ému en entendant *les restes de cette voix qui tombe et de cette ardeur qui s'éteint ?*

Correspondance administrative, sous le règne de Louis XIV, entre le cabinet du roi, le chancelier de France, et les intendants et